

Présentation des Missions Locales et des Emplois d'Avenir



Origine et rôle des Missions Locales

- 1982 : création du réseau sous l'impulsion de Bertrand SCHWARTZ

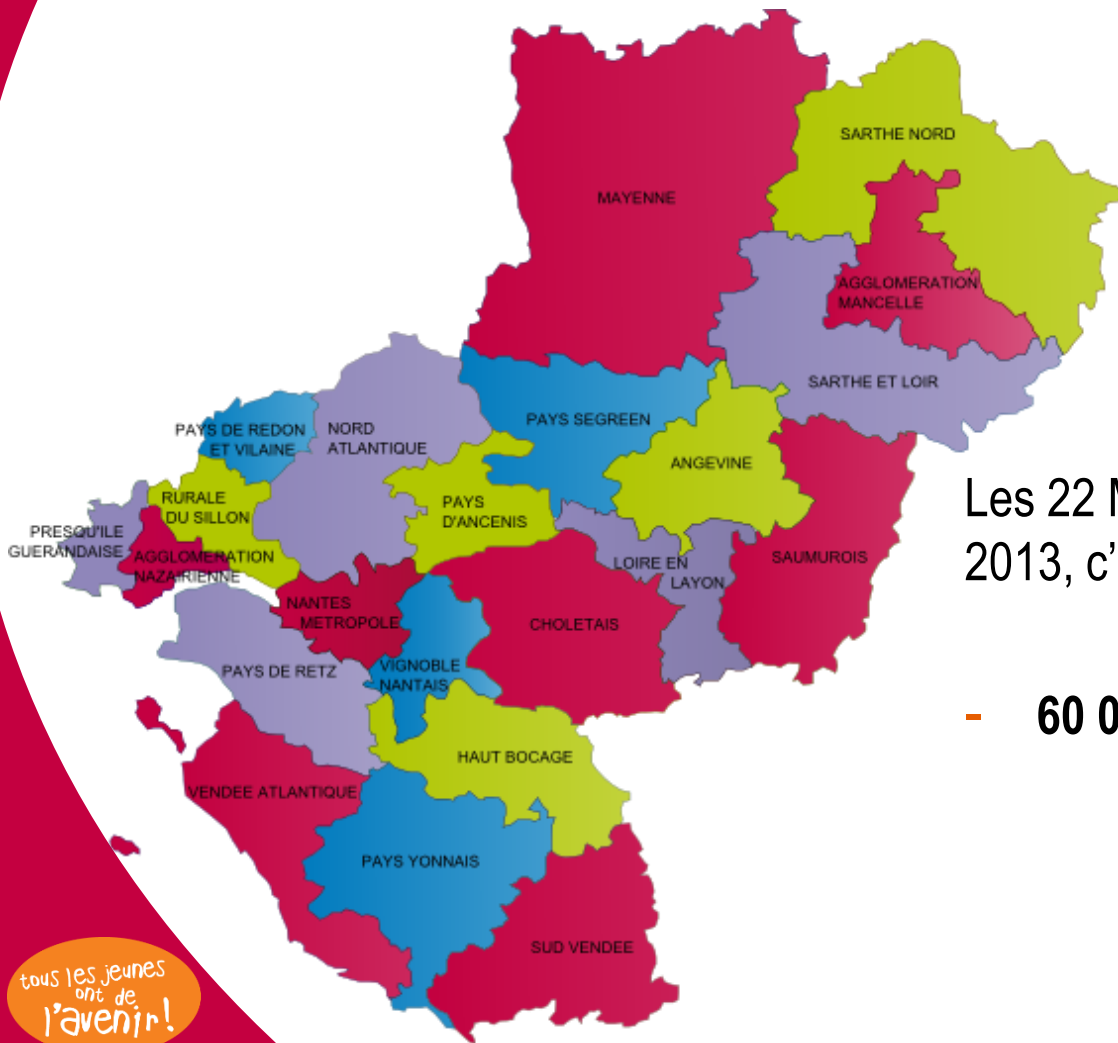
Les Missions Locales proposent aux jeunes de 16-25 ans sortis du système scolaire, avec ou sans qualification, un accompagnement gratuit et des solutions dans la perspective de leur insertion professionnelle et sociale

A l'échelle nationale:

- 450 Missions Locales



L'accompagnement au plus proche des jeunes



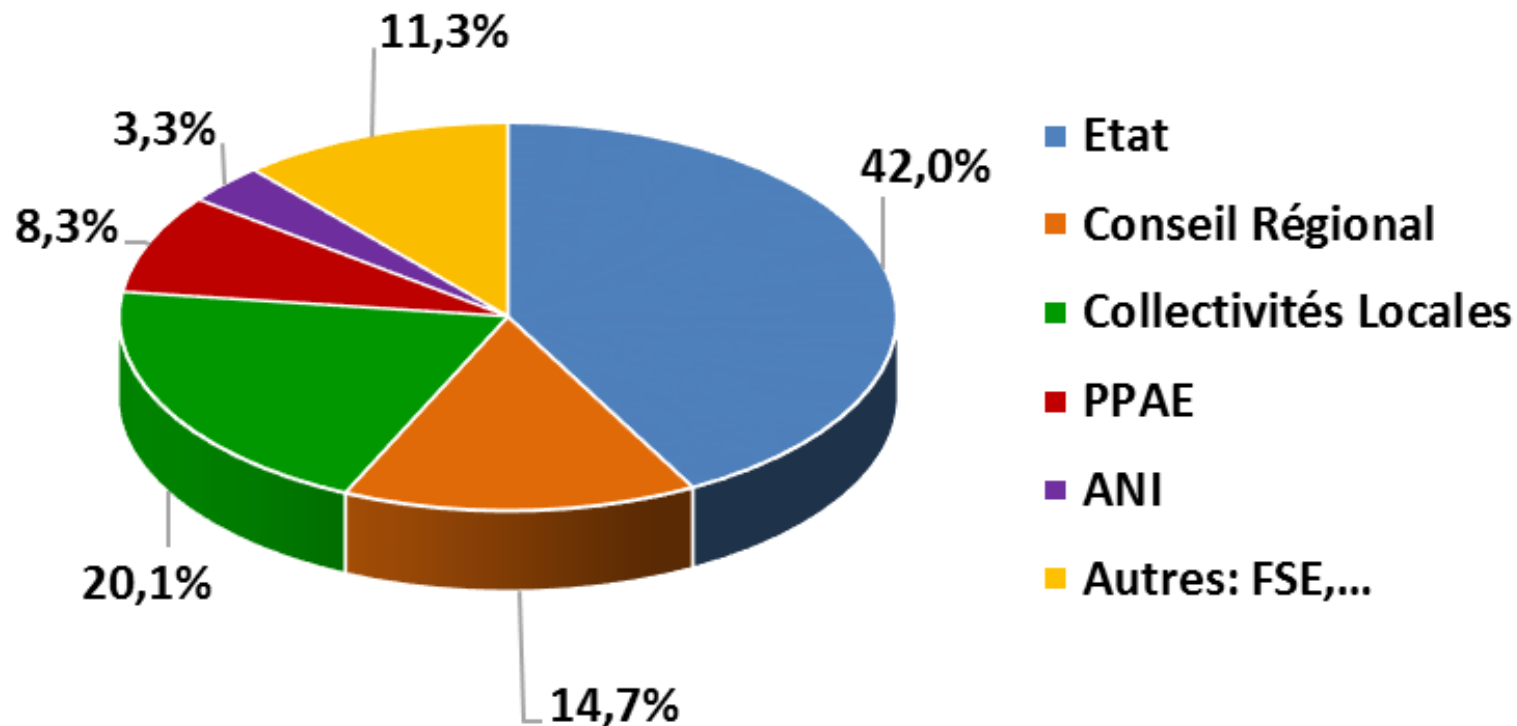
Les 22 Missions Locales des Pays de la Loire en 2013, c'est:

- 60 000 jeunes accueillis

tous les jeunes
ont de
l'avenir!

Financement des Missions Locales

- Les Missions Locales s'appuient sur des financements de plusieurs structures*:



*moyenne régionale

Une offre de service adapté aux besoins des jeunes

- Favoriser l'accès à l'emploi et le maintien en entreprise, par le traitement des questions liées à :
 - L'information sur les métiers
 - L'orientation professionnelle
 - La formation (remise à niveau, découverte des métiers, pré-qualification, qualification ...)
 - L'emploi
 - La vie sociale (mobilité et mobilité internationale, logement, santé, vie quotidienne et accès aux droits, sports – loisirs – culture)
- ...par un référent unique...

Un accompagnement est assuré par un conseiller unique à l'écoute des jeunes et de leurs projets.
- ... dans une démarche volontaire (à la demande du jeune) en individuel ou en collectif

La Mission Locale de Loire en Layon



Communauté de communes Loire Layon

Antenne de Chalonnes sur Loire

18 rue Fleury
49290 CHALONNES / LOIRE
02.41.74.10.85
Elisabeth DUPONT

Antenne de St Georges sur Loire

3 place Monprofit
49170 St Georges sur Loire
02.41.42.40.63
Muriel THARREAU

Communauté de communes Des Coteaux du layon

Siège de Thouarcé

Le Neufbourg Place du Champ de Foire
49380 THOUARCE
02.41.54.05.85
Delphine BOSSÉ

Communauté de communes Loire Aubance

Antenne de Brissac-Quincé

Mairie 49320 BRISSAC-QUINCE
02.41.68.39.02
Isabelle MORIN

Communauté de communes Vihiersois haut

Antenne de Vihiers

2 rue du Comte de Champagny
49310 VIHIERES
02.41.56.12.56
Véronique BOULIER

Les Emplois d'Avenir



Les conditions de signature d'un Emploi d'Avenir

- CDI ou CDD de 1 à 3 ans, à temps plein ou à temps partiel (24h hebdomadaire minimum) avec une formation pour apprendre un métier
- Bénéficiaires :
 - 16-25 ans (ou 30 ans si reconnaissance Travailleur Handicapé)
 - Sans diplôme ou avec un CAP/ BEP à la recherche d'un emploi depuis plus de 6 mois (jusqu'à Bac et Bac +3 si résidant ZUS ou ZRR)



emplois d'avenir

Les avantages de la signature d'un Emploi d'Avenir

- Aide mensuelle de l'Etat : prise en charge à hauteur de 35% du SMIC horaire brut de 1 à 3 ans

Soit une aide d'environ 500€ pour 35h hebdomadaires (coût résiduel à la charge de l'employeur d'environ 1150€)

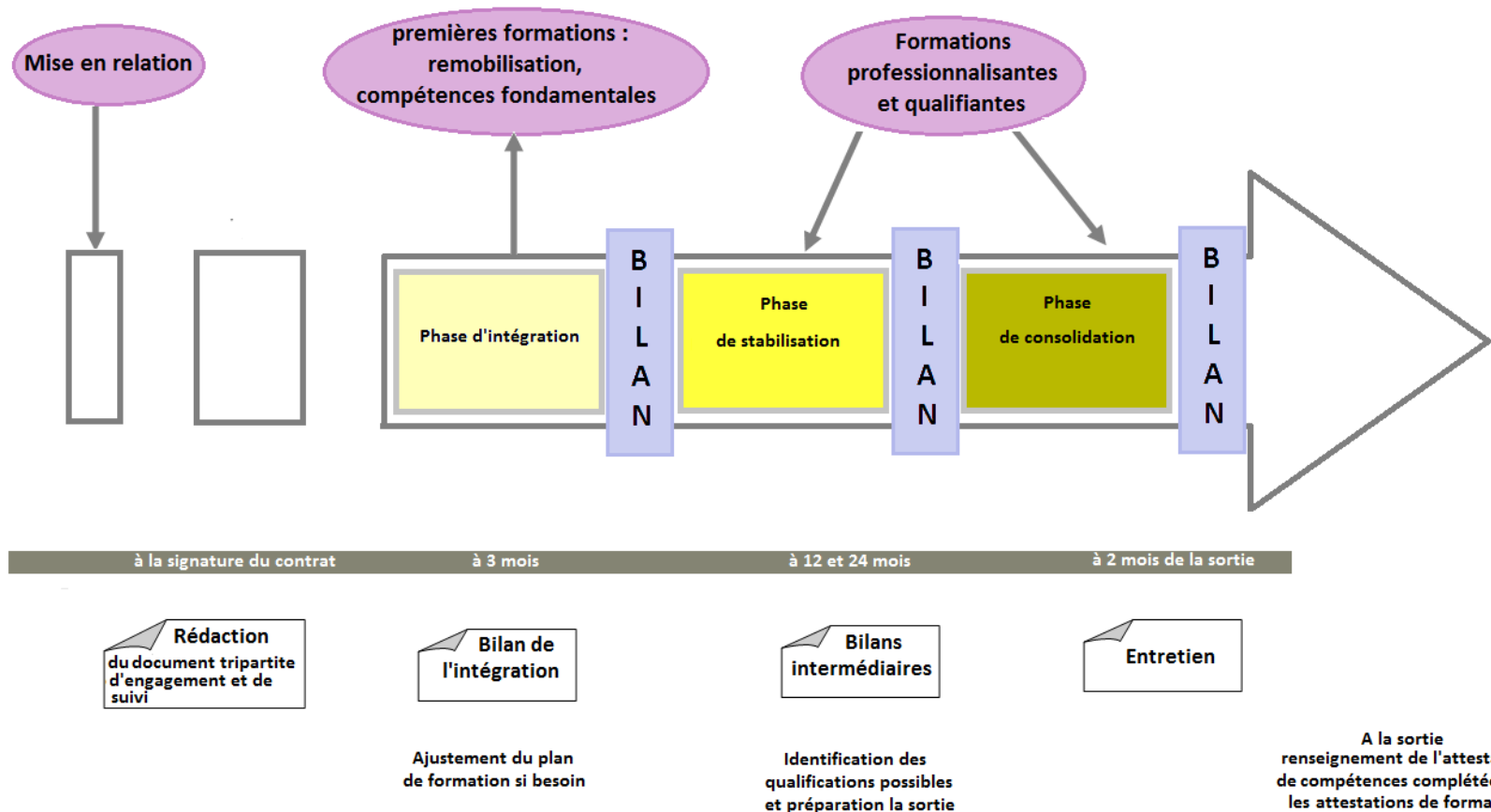
Les engagements de l'employeur

- Dès la signature du contrat
 - Définition du poste de travail proposé
 - Modalité d'encadrement et de tutorat
 - Organisation du temps de travail
 - Conditions d'accès à la formation, de la qualification ou des compétences visées
 - Suivi personnalisé
- Pendant l'emploi
 - Obligation de mise en œuvre d'actions de formation (en priorité sur le temps de travail) en fonction des compétences visées, dans l'objectif d'une professionnalisation ou d'une qualification, en partenariat avec l'OPCA concerné
- Accompagnement (Mission Locale ou Cap Emploi) en lien avec le tuteur de l'entreprise pour :
 - Élaboration et mise en œuvre d'un projet professionnel et/ou de formation
 - Levée des freins éventuels périphériques à l'emploi
 - Préparation à la sortie (dans le cas d'un CDD)



emplois d'avenir

Organisation de l'accompagnement du jeune



emplois d'avenir

Contacts

pour tout renseignement :



- MISSION LOCALE DE LOIRE EN LAYON
- Mme MORIN Antenne de Brissac-Quincé
- 02 41 68 39 02
- ml.layon.morin@orange.fr